

## **COMMISSION MIXTE CFCP**

### **PROCES-VERBAL N° 1 DU 11 DECEMBRE 2017**

**SAISON 2017/2018**

**Présents :**

Bernard BELY, Président

Michel DESMEDT (FFVB), Christine GIROD (LNV), Bertrand LEYS (DTN Adjoint), Gilbert LOUIS (LNV), Michel ROUGEYRON (LNV)

**Excusée :**

Cinthy BAGATTO (FFVB)

**Assiste :**

Alain DEBES

---

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Point sur les CFC
- 2 – Paris 2024
- 3 – Complémentarité CFC et pôles France (et espoirs)
- 4 – Divers

M. Bernard BELY ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres présents et donne la parole à M. Bertrand LEYS, DTN Adjoint, pour le premier point à l'ordre du jour.

#### **1. POINT SUR LES CFC**

##### **1.1 Nouveau cahier des charges ministériel**

M. Bertrand LEYS annonce tout d'abord la mise à jour règlementaire des articles médicaux du cahier des charges des Centres de Formation des Clubs Professionnels. Cette mise à jour découle de la modification de la partie médicale des articles du Code du Sport.

Il transmettra les nouveaux articles pour diffusion aux membres de la Commission.

D'autre part, dès la saison 2018/2019, il conviendra de dispenser aux joueurs des CFCP une formation sportive et citoyenne qui portera sur quatre points :

- Valeurs de la République,
- Valeurs de l'Olympisme,
- Cadre juridique et économique applicable au sportif,
- Ethique en sport.

Un discours et un canevas sur ces différents points seront réalisés par la Direction Technique Nationale puis soumis à la Commission Mixte pour accord avant diffusion aux clubs.

### 1.2 Agréments à renouveler

M. Bertrand LEYS va établir prochainement avec la Direction des Sports la liste des CFCP à visiter d'ici la fin du mois de février 2018.

Le club de NANTES arrive en 2018 à la fin des quatre années d'agrément de son CFCP et devra donc faire l'objet d'une visite pour un renouvellement.

Le club de VANDOEUVRE NANCY a fait une demande pour un suivi de sa convention d'accompagnement.

Certains Centres de Formation peuvent également faire l'objet d'une visite par la Direction Régionale au courant de la saison sachant qu'il existe une personne à la Direction Régionale en charge du suivi des CFCP tous sports confondus.

MM. DESMEDT et BELY s'interrogent sur l'équité entre les clubs ayant un CFCP, le niveau d'exigence n'étant visiblement pas le même pour tous les clubs. Le mode de fonctionnement des CFCP étant difficile à connaître et pouvant changer au cours des années, des visites en cours d'agrément seraient nécessaires pour vérifier que les critères du cahier des charges sont toujours remplis, et ce pour tous les joueurs CFC sans tenir compte de leur niveau.

La question de la périodicité des visites par les Directions Régionales et par la FFVB est également évoquée.

### 1.3 Entraîneurs CFCP

Tous les entraîneurs des CFCP sont actuellement en règle ou inscrits en cursus de formation.

Les conventions de formation d'entraîneurs couvrent généralement 3 années ou saisons sportives, ce qui pose problème en cas de départ anticipé de l'entraîneur. Ainsi certains clubs ont du mal à se mettre en conformité, les conventions de formation se succédant au fil des années et des différents entraîneurs.

A noter que les diplômes fédéraux seront intégrés dans les diplômes d'état.

## **2. PARIS 2024**

La désignation de Paris pour les Jeux Olympiques 2024 a eu pour effet pour la FFVB de devoir répondre à la demande du Ministère d'un Projet de Performance Fédéral (PPF) sur deux Olympiades au lieu d'une seule.

Parmi les différentes mesures figurant dans ce PPF, l'une d'elles consiste à vouloir mener le plus rapidement possible les jeunes joueuses et joueurs à potentiel vers le Haut-Niveau.

Ainsi, des groupes élargis de joueuses et joueurs ont été recensés, allant des plus jeunes en pôles espoirs ou entrant actuellement en pôles France jusqu'aux Equipes de France seniors.

En parallèle, les joueurs(ses) feront l'objet d'un suivi avec un programme individualisé en discussion avec les entraîneurs de clubs. D'autre part, si un(e) joueur(se) arrive à maturité et si son club a besoin de ses services, le(la) joueur(se) peut retourner jouer avec son club.

Pour information, la Génération 24 est constituée des jeunes âgés actuellement de 16-17 ans qui sont rentrés en pôles France.

### **3. COMPLEMENTARITE CFC ET POLES FRANCE - ESPOIRS**

Les entraîneurs des pôles sont rattachés aux Centres Régionaux d'Entraînement (CRE) et auront des échanges avec les entraîneurs des CFC. Les joueurs des CRE auront ainsi la possibilité de discuter avec ces entraîneurs de pôles pour connaître leurs possibilités de progression.

Le Projet de Performance Fédéral prévoit des supports de jeu pour les pôles France en LAF et Elite pour les féminines et en LBM et Elite pour les masculins.

L'objectif des pôles est bien sûr de former des joueurs pour les Equipes de France, mais d'autre part de ne pas bloquer des joueurs atypiques.

Trois catégories de critères, examinés indifféremment, permettent de cibler les joueurs à potentiel :

- Morphotype,
- Aspect mental,
- Technique.

Les joueurs restent logiquement en pôles jusqu'à :

- 20 ans en filles,
- 21 ans en garçons.

### **4. DIVERS**

Une discussion s'engage sur les indemnités de formation et notamment en cas d'absence de proposition par le club de premier contrat de joueur professionnel.

M. ROUGEYRON estime que la formation a néanmoins été assurée sur plusieurs années, ce qui représente un coût non négligeable pour le club. Il pense donc qu'en cas de départ de joueur CFC sans proposition de premier contrat professionnel vers un autre club, de même niveau voire de niveau inférieur, il serait légitime qu'il y ait également une indemnité de formation à verser au club formateur.

Une proposition de texte concernant les indemnités de formation en cas d'absence de proposition de premier contrat professionnel sera rédigée par MM. ROUGEYRON et LOUIS et soumise pour discussion à la Commission mixte.

**Bernard BELY**  
Président de la Commission Mixte CFCP

